

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Mise à disposition, à titre payant, du Restaurant scolaire René Clair à un particulier**

N° : VA\_DEC2024\_270

Service : Protocole, manifestations et sécurité

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### décidons

De mettre à disposition, à titre payant, le restaurant Scolaire René Clair à :

- Mme Duthoit Danièle, du 18 au 19 mai 2024, au prix de 661,80 € TTC.

Une convention sera signée pour cette mise à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 29 avril 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-202979-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 3 mai 2024